



# La gestion de l'eau : Appels à projets et subventions existantes

Beez, le 8 décembre 2022

- Aides ponctuelles : les appels à projet

Quatre appels à projets pour végétaliser nos lieux de vie et s'adapter aux dérèglements climatiques (Cabinets des Ministres Tellier et Henry)

### 1) «Parcs en milieu urbanisé »

**Pour qui?** communes dont la population est comprise entre 15.000 et 50.000 habitants et/ou où la densité de population est supérieure à 500 habitants/km<sup>2</sup>

**appel clôturé en 2021**

**Résultat :** création future de 17 nouveaux parcs urbains, soit de 45,39 ha de nouveaux espaces verts (Arlon, Ath, Binche, Braine-le-Comte, Comines, Dour, Eupen, Frameries, Gembloux, Huy, Lessines, Marche-en-Famenne, Pont-à-Celles, Rixensart, Soignies, Waremme et Wavre)

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/10-03-2022-appel-a-projets-parcs-en-milieu-urbain.html?IDC=3439&IDD=6579>

- Aides ponctuelles : les appels à projet

Quatre appels à projets pour végétaliser nos lieux de vie et s'adapter aux dérèglements climatiques (Cabinets des Ministres Tellier et Henry)

## 2 ) et 3) APP “Maillage vert et bleu”

**Pour qui ?** Les communes de moins de 50.000 habitants

**Objectif :** renforcer et restaurer le maillage vert (pour la nature) et bleu (pour les cours d'eau), l'un dans les territoires urbains, l'autre dans les territoires ruraux

**Appels clôturés** en novembre 2022

- Aides ponctuelles : les appels à projet

Quatre appels à projets pour végétaliser nos lieux de vie et s'adapter aux dérèglements climatiques (Cabinets des Ministres Tellier et Henry)

#### 4 ) APP “Végétalisation à l'échelle d'un quartier”

**Pour qui ?** Les communes de moins de 50.000 habitants

**Objectif :** encourager la végétalisation de nos lieux de vies quotidiens avec, notamment, un objectif de prévention contre les inondations (plantations, végétalisation de façades, créations de jardins publics, jardins de trottoirs, ...)

*“Les quartiers densément minéralisés et donc plus imperméables sont visés par cet appel et pourront rendre des projets visant à supprimer un maximum le béton”.*

**Quand?** lancement début 2023 et échéance des candidatures en mai 2023

- Aides ponctuelles : les appels à projet

	Appel à projets	Caractéristiques des communes ciblées	Nombre de communes concernées	Lancement et échéance des candidatures
1	Maillage vert et bleu en milieu urbain	Les communes ayant une population comprise entre 15.000 et 50.000 habitants et les communes moins peuplées ayant une densité de plus de 500 habitants/km <sup>2</sup>	63 communes	5 mai 2022-9 septembre 2022
2	Maillage vert et bleu en milieu rural	Les communes ayant une population de moins de 15.000 habitants et une densité de population de moins de 500 habitants/km <sup>2</sup>	190 communes	5 mai 2022-7 novembre 2022
3	Végétalisation à l'échelle d'un quartier	L'ensemble des communes wallonnes de moins de 50.000 habitants	253 communes	Début 2023 – Mai 2023



Plus d'infos :

<https://tellier.wallonie.be/home/presse--actualites/communiqués-de-presse/presses/trois-appels-a-projets-pour-vegetaliser-nos-lieux-de-vie-et-sadapter-aux-dereglements-climatiques.html>

- Aides ponctuelles : les appels à projet

Parallèlement à ces appels à projets , dans le cadre de la Politique intégrée de la Ville (PIV), un **nouveau mécanisme de droit de tirage** permettra de financer différentes actions dont de la végétalisation sur leur territoire

**Pour qui?** Les villes de plus de 50.000 habitants (Les neuf grandes villes wallonnes)

**Procédure détaillée :**

[https://www.uvcw.be/no\\_index/files/6409-2021-05-circulaire---politique-integree-de-la-ville---circulaire-droit-de-tirage---vf.pdf](https://www.uvcw.be/no_index/files/6409-2021-05-circulaire---politique-integree-de-la-ville---circulaire-droit-de-tirage---vf.pdf)

- Subventions récurrentes

Subvention aux pouvoirs publics pour l'établissement de dispositifs destinés à la protection contre l'érosion des terres agricoles et à la lutte contre les inondations et coulées boueuses dues au ruissellement

<https://inondations.wallonie.be/home/ruissellement/ruissellement-naturel-et-en-zone-rurale/subventions-aux-pouvoirs-publics.html>

**Condition** : L'origine des eaux de ruissellement provient de terrains agricoles ou forestiers et non de zones urbanisées ou de cours d'eau classés!

Les subsides peuvent notamment porter sur la réalisation de bassins d'orage ou de zones d'immersion temporaire, la création de mares d'infiltration, des travaux de plantations et de semis, Etc.

- Subvention BiodiverCité (chaque année depuis 2021)

**Objectifs** : Soutenir les actions de préservation et de restauration des espaces naturels et de développement de la biodiversité

**Pour qui?** Toutes les communes wallonnes  
Echéance des remise de candidatures en juin

**Plus d'infos** : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/subvention-biodivercite.html?IDC=6394>





**Merci de votre attention!**

Tiffanie Frenkel  
tiffanie@adalia.be